

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-219 du 29 juin 2001

Portant création d'une commission
d'enquête chargée de vérifier la gestion
de l'Intendant du Palais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001, portant composition du
Gouvernement.

DECRETE :

Article 1^{er} : Il est créé une commission d'enquête chargée de vérifier la gestion
de l'Intendant du Palais pour compter de sa date de prise de service jusqu'au 30
juin 2001.

Article 2 : La commission se compose comme suit :

Président : Monsieur Yacouba FASSASSI, Conseiller spécial du
Président de la République, chargé de la Cellule
macroéconomique ;

Membres :

- Monsieur Joseph TEBE, Conseiller Technique à l'Economie et aux
Finances du Président de la République ;

- Monsieur Bio N'Morou OUOROU, Conseiller Technique aux Affaires administratives du Président de la République ;
- Monsieur Thierry OGOUBI, Conseiller Technique Juridique du Président de la République ;
- Monsieur Berthaire BABATOUNDE, Conseiller Technique, chargé de la Moralisation de la vie publique.

Article 3 : La Commission peut faire appel à toutes les compétences susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission ;

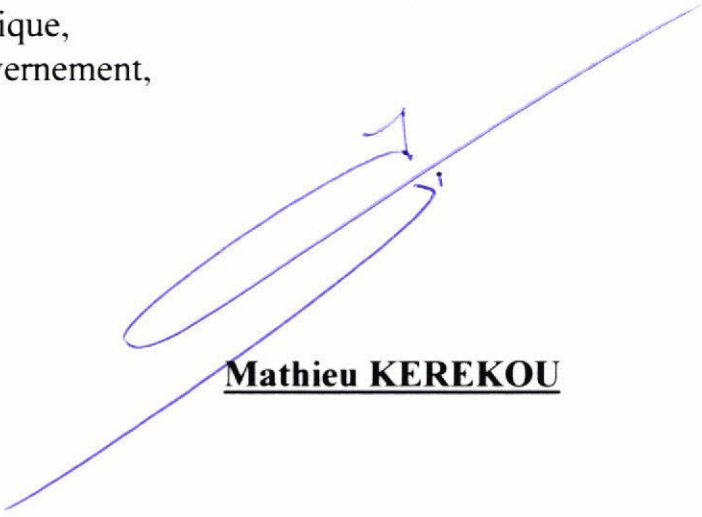
Article 4 : La Commission débutera ses travaux à partir du lundi 02 juillet 2001 et déposera les résultats de ses travaux le 17 juillet 2001 au plus tard.

Article 5 : L'absence d'un (01) ou de deux (02) membres de la commission ne peut en aucun cas empêcher celle-ci de remplir sa mission ainsi définie ;

Article 6 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 juin 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 Membres 4 - JO 1.